



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 15 MARS 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Délégués Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Délégué Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, MM. Jacques VEUNAC, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme DURRUTY à Mme CASTEL ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DU C.F.A., DU PORT DE PLAISANCE ET DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption définitive du compte administratif. Les restes à réaliser font également l'objet d'une reprise anticipée.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'assemblée procédera à une régularisation s'il y a lieu.

Il vous est proposé d'utiliser cette procédure pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 16 MARS 2010

Publié le 16 MARS 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué

Pierre GRENADE

Les résultats des comptes administratifs 2009 provisoires sont les suivants (€).

A) BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement	85 962 473,53 €
Dépenses de fonctionnement	70 680 384,41 €
Résultat de fonctionnement 2009	+ 15 282 089,12 €
Recettes d'investissement	48 274 263,49 €
Dépenses d'investissement	49 667 131,81 €
Solde d'investissement 2008	- 23 158 787,08 €
Solde d'investissement cumulé	- 24 551 655,40 €
Montant des restes à réaliser	
Dépenses	17 346 411,26 €
Recettes hors emprunt	5 245 746,00 €
Recettes d'emprunt	21 400 000,00 €
Solde d'investissement cumulé après restes à réaliser	- 15 252 320,66 €
Résultat global cumulé après restes à réaliser	+ 29 768,46 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 15 282 089,12 euros. Conformément à l'instruction M14, il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 15 252 320,66 euros.

Il vous est proposé d'affecter l'intégralité du solde disponible, soit 29 768,46 euros, en réserves complémentaires (compte 1068).

L'équilibre serait alors le suivant :

€	Budget Principal
Résultat Exploitation à affecter	15 282 089,12
R 1068 obligatoire	15 252 320,66
R 1068 complémentaire	29 768,46
D 001	24 551 655,40
Restes à réaliser dépenses	17 346 411,26
Restes à réaliser recettes	26 645 746,00
Bilan Fonctionnement	0,00
Bilan Investissement	+ 29 768,46

B) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Recettes de fonctionnement	10 503 816,80 €
Dépenses de fonctionnement	9 254 952,69 €
Résultat de fonctionnement 2009	+ 1 248 864,11 €
Recettes d'investissement	9 855 173,18 €
Dépenses d'investissement	12 356 190,94 €
Solde d'investissement 2008	- 246 223,72 €
Solde d'investissement cumulé	- 2 747 241,48 €

Montant des restes à réaliser	
Dépenses	5 540 554,97 €
Recettes (hors emprunt)	2 012 358,82 €
Recettes d'emprunt	5 180 000,00 €
Solde d'investissement cumulé après restes à réaliser	- 1 095 437,63 €
Résultat global cumulé après restes à réaliser	+ 153 426,48 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 1 248 864,11 euros. Conformément à l'instruction M 49, il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 1 095 437,63 euros.

Concernant le solde disponible, soit 153 426,48 euros, il vous est proposé d'affecter 150 000,00 euros en report à nouveau (compte 002 en recettes) afin de financer en 2010 la charge relative aux annulations de titres sur exercices antérieurs dans le cadre des participations pour raccordement à l'égout ; le reste, à savoir 3 426,48 euros, étant affecté en réserves complémentaires (compte 1068).

L'équilibre serait alors le suivant :

€	Budget Assainissement
Résultat Exploitation à affecter	1 248 864,11
R 1068 obligatoire	1 095 437,63
R 1068 complémentaire	3 426,48
R 002	150 000,00
D 001	2 747 241,48
Restes à réaliser dépenses	5 540 554,97
Restes à réaliser recettes	7 192 358,82
Bilan Fonctionnement	+ 150 000,00
Bilan Investissement	+ 3 426,48

C) BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (C.F.A.)

Recettes de fonctionnement	1 367 647,41 €
Dépenses de fonctionnement	1 403 684,62 €
Résultat de fonctionnement 2008 (report à nouveau)	+ 83 916,67 €
Résultat de fonctionnement 2009	+ 47 879,46 €

Recettes d'investissement	78 971,59 €
Dépenses d'investissement	111 794,92 €
Solde d'investissement 2008	- 174 675,41 €
Solde d'investissement cumulé	- 207 498,74 €

Montant des restes à réaliser	
Dépenses	20 450,76 €
Recettes hors emprunt	31 137,00 €
Recettes d'emprunt	197 000,00 €

Solde d'investissement cumulé après restes à réaliser	+ 187,50 €
Résultat global cumulé après restes à réaliser	+ 48 066,96 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 47 879,46 euros. Le solde d'investissement 2009 après restes à réaliser étant positif, il n'est pas obligatoire d'affecter cet excédent en réserves.

Il vous est de fait proposé d'affecter l'intégralité de cet excédent en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 en recettes).

L'équilibre serait alors le suivant :

€	Budget du C.F.A.
Résultat Exploitation à affecter	47 879,46
R 1068 obligatoire	-
R 002	47 879,46
D 001	207 498,74
Restes à réaliser dépenses	20 450,76
Restes à réaliser recettes	228 137,00
Bilan Fonctionnement	+ 47 879,46
Bilan Investissement	+ 187,50

D) BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

Recettes de fonctionnement	763 571,86 €
Dépenses de fonctionnement	760 807,96 €
Résultat de fonctionnement 2008 (report à nouveau)	+ 170 396,54 €
Résultat de fonctionnement 2009	+ 173 160,44 €

Recettes d'investissement	463 118,98 €
Dépenses d'investissement	284 296,83 €
Solde d'investissement 2008	- 328 508,72 €
Solde d'investissement cumulé	- 149 686,57 €

Montant des restes à réaliser	
Dépenses	103 435,16 €
Recettes (emprunt)	253 130,00 €

Solde d'investissement cumulé après restes à réaliser	+ 8,27 €
Résultat global cumulé après restes à réaliser	+ 173 168,71 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 173 160,44 euros. Le solde d'investissement 2009 après restes à réaliser étant positif, il n'est pas obligatoire d'affecter cet excédent en réserves.

Il vous est de fait proposé d'affecter l'intégralité de cet excédent en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 en recettes).

L'équilibre serait alors le suivant :

€	Budget Port de plaisance
Résultat Exploitation à affecter	173 160,44
R 1068 obligatoire	-
R 002	173 160,44
D 001	149 686,57
Restes à réaliser dépenses	103 435,16
Restes à réaliser recettes	253 130,00
Bilan Fonctionnement	+ 173 160,44
Bilan Investissement	+ 8,27

E) BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT

Recettes de fonctionnement	239 644,09 €
Dépenses de fonctionnement	206 466,45 €
Résultat de fonctionnement 2008 (report à nouveau)	+ 1 722 621,52 €
Résultat de fonctionnement 2009	+ 1 755 799,16 €

Recettes d'investissement	168 067,02 €
Dépenses d'investissement	168 994,80 €
Solde d'investissement 2008	+ 927,78 €
Solde d'investissement cumulé	0,00 €

Montant des restes à réaliser	
Dépenses	-
Recettes	-
Solde d'investissement cumulé après restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé après reports	+ 1 755 799,16 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 1 755 799,16 euros. Le solde d'investissement 2009 après reports étant nul, il n'est pas obligatoire d'affecter cet excédent en réserves.

Il vous est de fait proposé d'affecter l'intégralité de cet excédent en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 en recettes).

L'équilibre serait alors le suivant :

€	Budget des Zones
Résultat Exploitation à affecter	1 755 799,16
R 1068 obligatoire	-
R 002	1 755 799,16
R 001	0,00
Restes à réaliser dépenses	-
Restes à réaliser recettes	-
Bilan Fonctionnement	+ 1 755 799,16
Bilan Investissement	0,00

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	102
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Reprise anticipées des résultats 2009 du Budget Principal et des Budgets Annexes Assainissement, CFA, Port de Plaisance et Zones d'Aménagement.
Statut de la transmission	8 - Reçu par MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100315-102-DE
Date de transmission de l'acte	16/03/2010
Date de réception de l'accuse de réception	16/03/2010